

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Crépeau

<https://www.cadre21.org/membres/a8e06ff9a62147f75bc69051>

Date d'obtention : 2024-10-21 14:53:35



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un projet issu d'un partenariat entre les écoles, les services de police et le DPCP. L'utilisation de la Trousse SEXTO n'est possible qu'après avoir reçu la formation, en accord avec le service de police et le DPCP.

Cette méthode d'intervention sert à outiller les intervenants en milieu scolaire, elle permet d'agir rapidement et efficacement auprès d'élèves qui seraient impliqués dans une situation de sextage et/ou de cyberintimidation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation me permettra de faire des interventions adéquates dans les situation de cyberintimidation. Le protocole suggéré dans la trousse texto offre un cadre de référence pour guider la démarche de soutien auprès des victimes , et une procédure pour les interventions auprès des intimidateurs.

Je me sentirai mieux outillée pour agir dans ces situations délicates, en gardant en tête les questions essentielles:

Qui commet un acte criminel? Qui est la victime?, Y a-t-il consentement?, Quels sont les enjeux?, Comment devrais-je intervenir?

En tout temps, il est essentiel de se référer à la Trousse sexto pour déterminer les étapes à suivre pour intervenir en situation de cyberintimidation. Dans une prise en charge rapide, l'utilisation de la trousse évite les décisions impulsives et émotives dans les situations extrêmement délicates et sensibles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En étant bien au fait des impacts de mes interventions auprès des élèves et de leur familles, je serai attentive au respect de la confidentialité des élèves impliqués. Aussi, en tant qu'intervenant, je ne dois jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique de l'élève. Il est primordial d'assurer un climat de confiance et de sécurité pour les élèves.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf